

## BUDGET PREVISIONNEL - Appel à Manifestations d'Intérêt - Aide à la Vie Partagée

Le budget présenté doit être à l'équilibre (total des charges = total des produits)

Charges	Montant en Euros (1)	Produits	Montant en Euros (1)
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 Achats</b>		<b>70 Rémunération des services</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		Participation des habitants	
Autres fournitures		Autres (à préciser)	
<b>61 Services externes</b>		<b>74 Subventions/aides</b>	
Locations immobilières et mobilières		AVP	
Entretien et réparation		Autres financements éventuels	
Assurance		Etat (à détailler)	
Documentation		Région(s) :	
Autres		ARS	
		Commune(s) :	
<b>62 Autres services externes</b>		Organismes sociaux : (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Fonds européens	
Publicités et publications		Autres établissements publics :	
Déplacements et missions		Aides privées :	
Services bancaires, autres			
		Autres (à préciser)	
<b>63 Impôts et taxes</b>		<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	
Impôts et taxes sur rémunérations		Cotisations	
Autres impôts et taxes		Autres (à préciser)	
<b>64 Frais du personnel</b>			
Rémunération des personnels		<b>76 Produits financiers</b>	
Charges sociales		(Préciser)	
Autres charges de personnel			
<b>65 Autres charges de gestion</b>		<b>77 Produits exceptionnels</b>	
(Préciser)		(Préciser)	
<b>66 Charges financières</b>			
(Préciser)			
<b>67 Charges exceptionnelles</b>		<b>78 Reprises</b>	
(Préciser)		Reprise sur amortissement	
<b>68 Dotation aux amortissements et aux provisions</b>		Reprise sur provision	
(Préciser)			
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (2)</b>			
<b>86 Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

(1) Ne pas indiquer les centimes d'euros, appliquez la règle de l'arrondi.

(2) Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements "hors bilan" et "au pied" du compte de résultat.